



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organes humains

Question écrite n° 19614

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le Premier ministre sur la situation de pénurie de don d'organe. Le médiateur de la République, dans son rapport annuel 2007, a identifié des difficultés sur le devenir du corps après traitement par les établissements donataires et sur les frais supportés par les donateurs ou leurs ayants droit. Le médiateur de la République a proposé de compléter le cadre légal d'exercice de ce don. À sa demande, un groupe de travail a été mis en place sous la direction des ministères de l'intérieur et de l'enseignement supérieur, avec des représentants du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, de celui de la justice et du Médiateur. Chargé de faire des propositions, il s'est réuni le 27 novembre 2007 et le 17 janvier 2008. Il a été décidé que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche procéderait à une enquête sur le sujet. Devant le besoin urgent de dons d'organe et les réponses contradictoires de la plupart des ministres attributaires aux questions des parlementaires, il le remercie de bien vouloir lui indiquer s'il compte intervenir sur ce sujet pour clarifier et coordonner le travail du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19614

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2494

Question retirée le : 28 juillet 2009 (Fin de mandat)